Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20261102-DCM2026_081-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE BRINGOLO

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance 02 novembre 2026

Date de convocation :
27 octobre 2026

Date d'affichage :
27 octobre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	13
Votants	13

L'an deux mil vingt-six, le jeudi deux novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BRINGOLO légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Christine HELLO, Maire.

Présents : Marie-Christine HELLO, Marie-Josèphe TOQUET, Jean-Michel THOMAS, Sandra CARCAUD, Floriane DAMON, Laura DESBOIS, Jérôme FAIX, Richard GLAUDEL, Aurélie GELIN, Fabien LE PERDU, Jean-Philippe NADAL, Cyril RICHARD, Philippe THOMAS.

Absents : Noéline COSTAN-ZANON et Audrey ROUXEL (excusées).

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe TOQUET.

DCM2026/081 : CONTRAT DE LOCATION-GERANCE DU COMMERCE COMMUNAL LE BRINGOLOIS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire de l'intégralité du bar-tabac-snacking le Bringolois, sis 17 rue de Camazen, fermé depuis le départ du dernier locataire et pour lequel des travaux de mise aux normes et de réfection sont sur le point de se terminer.

Un dossier de candidature a été réalisé et un appel à candidatures diffusé afin de trouver un nouveau locataire-gérant.

Il est proposé de fixer le montant des loyers à :
- 300 € HT mensuel pour le commerce (soit 360 € TTC) ;
- 400 € TTC mensuel pour le logement.

Le commerce et le logement ne pourront pas être dissociés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix POUR et 1 ABSENTION *(M. Fabien LE PERDU)* **:**
- **FIXE le montant des loyers à 300,00 € HT (soit 360,00 € TTC) pour le commerce et 400,00 € TTC pour le logement ;**
- **DONNE TOUS POUVOIRS au Maire pour sélectionner un locataire-gérant ;**
- **AUTORISE le Maire à rédiger et signer le contrat de location-gérance correspondant.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Marie-Josèphe TOQUET

Le Maire,
Marie-Christine HELLO

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20261102-DCM2026_081-DE